

DOSSIER INSCRIPTION / REINSCRIPTION LYCEE V. HUGO

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous tous les documents nécessaires à l'inscription/réinscription de votre enfant / étudiant au Lycée Victor Hugo de Carpentras (Dossier d'inscription /réinscription ; calendrier ; documents d'informations ; liste des pièces à fournir). **Vous devez enregistrer sur votre bureau le dossier l'ouvrir avec un lecteur PDF (Ex Adobe Acrobat Reader) et remplir les cases bleues**. **Le dossier d'inscription se présente en quadri-folio (quatre pages) que vous devez obligatoirement remplir informatiquement. . Une fois le dossier rempli, veuillez l'imprimer et/ou l'enregistrer sur clé USB, le rapporter au lycée avec les pièces à fournir conformément aux dates prévues au calendrier. Un personnel de la vie scolaire vous accueillera.**

o La fiche infirmerie :

- La copie du carnet de vaccination est obligatoire pour tout élève entrant dans l'établissement et pour tous les élèves de CAP AEPE première et deuxième année.
- Pensez à fournir une copie des éventuels PAP, PAI, PSE qui concerneraient l'élève entrant au Lycée. Pour ceux qui l'auraient déjà fourni l'an passé, penser à informer les Proviseurs Adjoints de toute demande de modification
- Lors du retour du dossier d'inscription dans l'établissement, vous pourrez rencontrer l'infirmière du lycée pour tout problème médical particulier.

o Internat

- Toute demande pour une inscription à l'internat se fait par la fiche ci-dessous remplie et à rapporter avec les pièces d'inscription. L'administration étudiera le dossier et donnera une réponse aux familles ayant fait cette démarche.

o Terminale:

Professionnelle :

- En CAP, veuillez préciser votre pointure et la taille de blouse.

Générale :

- En ce qui concerne les spécialités, vous ne pouvez pas en changer. Vous devez garder celles que vous avez choisies en fin d'année de première.

o La Maison des Lycéens (MDL):

- **La MDL est une association Loi 1901 et entièrement gérée par les Lycéens du LGT et de la SEP(Section d'Enseignement Professionnelle).**
- L'argent utilisé provient des cotisations des familles, des recettes de la cafétéria, de la vente des photos de classes.
La Maison des Lycéens :
Gère la cafétéria,
Participe au financement du transport d'une sortie scolaire,
Organise des activités dans le cadre de clubs (Danse, Musique, Manga...) Participe à des actions de solidarité en faisant un don à des associations, Organise le carnaval, le bal de promo, la fête de l'internat
Soutient financièrement les projets du CVL (Conseil de Vie Lycéenne) et des Eco-délégués.
- **La contribution à la Maison des Lycéens s'élève à 12€, répartis comme suit : 7€ pour la MDL et 5€ pour l'Association Sportive. Cette participation reste facultative.**

Atelier d'astronomie

❖ Que fait-t-on dans l'atelier d'astronomie ?

Le travail prend **2 formes** :

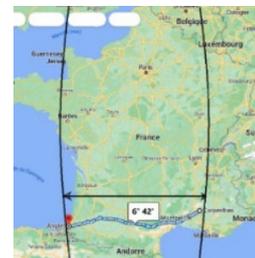
- **Apprentissage** des **notions de bases** : observation **mouvement** du ciel, reconnaissance des **constellations**, repérage et **coordonnées**, découverte des objets du ciel profond et **astrophotographie**.



- **Réalisation** d'un **projet** : donnée par le parrain de l'atelier qui est un astronome professionnel de l'observatoire de Paris : Robichon Noel

✓ **projet 2021/2023** : détermination de la différence de longitude entre Carpentras et Anglet (« Biarritz »)

✓ **Projet 2022/2023** : Mesure de la vitesse de la lumière à l'aide des éclipses de IO (Lune de Jupiter)



❖ Quelle est l'organisation de l'atelier d'astronomie ?

-Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi l'atelier astro en 2^{nde}. Vous pouvez commencer en 1^{ère} ou en terminal. Il peut être suivi pendant 1 an, 2 ans ou même 3 ans pour les plus motivés.

Les **projets changent chaque année**, et les notions de bases sont revues afin d'améliorer et d'approfondir leur maîtrise. Il n'y a pas de travail à faire à la maison.

- Taux horaire : **1h/semaine**

- Les élèves doivent être **MOTIVÉS** et **VOLONTAIRES** pour s'inscrire à cette option.

- L'observation du ciel nécessite l'organisation de quelques **soirées d'observations au lycée**, autour de 20h, **pendant 2h**.



Suivez-nous sur Instagram =>



ASTROVICTORHUGO



❖ Chaque année un séjour à caractère astronomique est organisé, ainsi que la participation à un concours de sciences :

-**2021-2022** : Visite de **l'Observatoire de PARIS** pendant 2 jours.

-**2022-2023** : Visite de **l'observatoire de Londres**, en **collaboration** avec les élèves du **groupe euro-Sciences**.

-immersion dans **l'enseignement supérieur** pour présenter le projet **au concours** « faites de la science », à la **faculté de sciences de Marseille**.



❖ Lien avec l'enseignement supérieur



L'atelier d'astronomie fait partie du dispositif **« cordées de la réussite »** dont **l'objectif** est d'aider les élèves à construire **leur parcours d'orientation**.

En **terminale**, lorsque l'élève formulera ses vœux sur **Parcoursup**, sa participation à la **cordée de la réussite** « astronomie » pourra être **mentionnée dans son dossier** de candidature.

Les formations **d'enseignement supérieur** peuvent désormais **tenir compte** de cette caractéristique lors de **l'examen et du classement des dossiers** des candidats.

Vous êtes intéressés? inscrivez vous en remplissant les cases suivantes:

Nom:

Prénom:

Tel:

M@il:

INSCRIPTION

2023/2024

LYCEE POLYVALENT VICTOR HUGO

Les emplois du temps des classes sont établis du lundi 08h au vendredi 18h
L'inscription au lycée vaut acceptation de ces emplois du temps et du règlement intérieur

- Une photo d'identité récentes (portant la classe d'admission et le nom de l'élève au verso) àagrafer sur le dossier (En prévoir une autre pour le carnet de correspondance à la rentrée).
- Un Relevé d'Identité Bancaire.
- 12 Euros par chèque ou espèces** à l'ordre de la Maison des Lycéens des Lycées Victor HUGO (Cotisation facultative).
- Prévoir un chèque pour le règlement de l'internat ou de la Demi-Pension
- Fournir la photocopie du jugement de divorce en cas de modification de la situation familiale par rapport à l'année précédente.
- Photocopie de la carte d'identité Recto verso.**
- Pour les élèves entrant au lycée pour la première fois, veuillez fournir la copie de famille(Parents et fratrie.
- Si PAP/ PAI/ PPS mis en place au Collège ou toute modification récente(Plan d'Accompagnement Personnalisé, Plan d'Aide individualisé, Projet personnalisé de scolarisation), nous en donner copie nécessitant une mise à jour du dossier.

Vous indiquerez le nom, le prénom de l'état civil et la classe de l'élève au dos des chèques et du RIB. Les élèves qui, malgré leur inscription, ne rejoignent pas l'établissement, devront réclamer le remboursement de leur contribution avant le 01 octobre 2023

ATTENTION

PREPAREZ SOIGNEUSEMENT TOUTES LES PIECES ENUMEREES CI-DESSUS. AUCUNE INSCRIPTION NE SERA EFFECTUEE SANS LE DEPÔT DE LA TOTALITE DE CELLES-CI. Apportez également cette notice.

[Veuillez vous référer aux créneaux horaires par classes dans l'annexe suivante](#)

Inscriptions en Terminales:

Les 1ères Générales	1 STMG5 8-9h /1A 9-10h / 1B 10-11h / 1C 11-12h / 1D 14-15h/ 1E 15-16h/ 1F 16-17h	Vendredi 23 juin
Les 1ères ST2S + les 1ères STMG:	1ST2S1 9-10h / 1ST2S2 10-11h / 1ST2S3 11-12h/	Jedi 22 Juin
	1STMG1 13-14h / 1STMG2 14-15h / 1STMG3 15-16h / 1STMG4 16-17h/	Jedi 22 Juin
	1PA 8- 9h /1PAGO 9-10h/1PC 10-11h/1PV 11-12h/ 1CAP 15h-16h:	Vendredi 26 Mai

Les élèves non inscrits à ces dates seront rayés des listes et les places ainsi libérées seront attribuées aux demandes en liste d'attente (cf. note académique de mai 2020).

Au cas où vous refuseriez l'inscription au lycée Victor HUGO, veuillez nous le faire savoir immédiatement et par écrit.

Je vous en remercie.

M. Le Proviseur
Ch Maggengo

Dates réinscriptions et retour des manuels scolaires LGT

Les élèves devront se présenter en salle de conférence aux horaires indiqués selon le planning suivant :

Les élèves ramèneront leur dossier de réinscriptions qu'ils auront au préalable rempli informatiquement et imprimé et signé.

Réinscriptions des secondes en classe de première et retour manuels scolaires

CLASSE	Lundi 19 JUIN	Mardi 20 JUIN
2A	9 h à 10h	/
2B	10 h à 11h	
2C	11 h à 12h	
2D	14 h à 15h	
2E	15 h à 16h	
2F	/	8 h à 9h
2G		9 h à 10h
2H		10 h à 11h
2I		11 h à 12h
2J		14 h à 15h

Réinscriptions des 1ères en classe de terminales et retour des manuels scolaires

CLASSE	Jeudi 22 JUIN	Vendredi 23 JUIN
1STMG5	/	8h à 9h
1A		9h à 10h
1B		10 h à 11h
1C		11 h à 12h
1D		14 h à 15h
1E		15 h à 16h
1F	16 h à 17h	/
1ST2S1	9h à 10h	
1ST2S2	10h à 11h	
1ST2S3	11h à 12h	
1STMG1	13h à 14h	
1STMG2	14h à 15 h	
1STMG3	15h à 16 h	
1STMG4	16h à 17 h	

Réinscriptions SEP des 1^{ères} en terminales professionnelles et des CAP 1^{ère} année en 2^{ème} année

CLASSES	Vendredi 26 MAI
1 PA	8 à 9h
1PAGO	9 à 10h
1 COMMERCE	10h à 11h
1 VENTE	11h à 12h
CAP1	15h à 16h

Les élèves de secondes générales montant en 1ères Professionnelles ou Technologiques ainsi que les élèves de 1ères souhaitant redoubler ou encore venant d'un établissement autre que Victor HUGO devront attendre la notification d'affectation pour s'inscrire les 27 Juin ou 28 Juin .

Pour le retour des livres: les Premières générales et technologiques devront tous venir en fonction du calendrier ci-dessus avec tous leurs manuels.



FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS *

Année
scolaire

Nom :

Prénom :

Classe :

Date de Naissance :

Son nom

Son adresse

N° de Sécurité sociale:

Adresse du Centre de sécurité sociale :

N° et adresse de l'assurance scolaire :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

N° du domicile :

N° du travail du père :

Poste :

N° du travail de la mère :

Poste :

Nom et N° d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de sa famille.

Photocopies à joindre : Certificats des vaccinations : DTP ou Tetracoq, etc..... (Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Certificat des vaccinations ROR (Rougeole-Oreillons-Rubéole), Priorix, VAX Pro, etc.....

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre)

Votre enfant a-t-il bénéficié l'an dernier :

Médecin traitant :

Son adresse :

Son N° de téléphone :

*** DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous une enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.**

Fiche de demande d' Internat 2023- 2024

ELEVE -APPRENTI-E-

Nom:

Prénom:

Classe /option:

Date de naissance:

Adresse:

Portable(obligatoire):

Mail(obligatoire):

RESPONSABLE LEGAL

NOM Prénom:

Adresse si différente de l'élève :

Téléphone et Mail(obligatoire):

Distance kilométrique domicile- lycée :

Moyen de locomotion :

Lettre de motivation de l'élève pour l'entrée à l'internat:

Demande de regroupement avec un(e) camarade *:

* Toute demande ne donne pas droit à une réponse obligatoirement favorable

Fait à:

Le:

Signatures des responsables :

Signature de l' élève :



INFORMATIONS RELATIVES AUX MODALITES DE REGLEMENT

DE LA DEMI-PENSION OU INTERNAT

Votre enfant peut bénéficier du service de restauration selon les 3 modalités :

1. **Des forfaits trimestriels payables :**

- En espèces
- Par chèque libellé à l'ordre du Lycée Victor Hugo – Carpentras
- Par prélèvement automatique mensuel : documents d'autorisation de prélèvement à remplir et retourner complétés à l'intendance.
- Par virement bancaire grâce aux informations bancaires ci-dessous :
LYCEE VICTOR HUGO – IBAN : FR76 1007 1840 0000 0010 0258 221 – BIC : TRPUFRP1
- En ligne par carte bancaire, sur le site : <http://www.lyc-hugo-carpentras.ac-aix-marseille.fr/> , onglet **Téléservices**, rubrique « Paiement en ligne de la demi-pension » (demander vos identifiants à l'intendance en cas de 1^e connexion)

Tarifs pour le 1^{er} trimestre de SEPTEMBRE à DECEMBRE 2023 :

INTERNAT		Boursiers/bénéficiaires Alloc Rentrée scolaire
Post bac : (BTS) :	775.76€	753.16€
Lycéens (2 nd e à Terminale):	652.59€	633.54€
DEMI-PENSION		Boursiers/bénéficiaires Alloc Rentrée scolaire
5 repas/semaine :	264.49 €	256.96€
4 repas/semaine (jours fixes à définir pour le trimestre):	225.34 €	218.62€
3 repas/semaine (jours fixes à définir pour le trimestre) :	173.87 €	168.90€

2. **Vous pouvez utiliser l'avance repas**

Externe : Avance repas 10 passages	42 €
---	-------------

- #### 3. **Vous pouvez également prendre les badges jetables** : disponibles à l'intendance au prix unitaire de **4.20 €**.

Le restaurant scolaire est ouvert du lundi au vendredi à partir de 11H30 jusqu'à 12H45.

Une remise d'ordre sur demande expresse des familles en cas d'absence motivée de **plus de 15 jours consécutifs** est accordée, dans la mesure où la demande répond aux cas prévus dans le règlement intérieur du service annexe d'hébergement.



TARIFS DEMI-PENSION / INTERNAT

1^{er} trimestre 2023 - 2024 (du 01/09/2023 au 31/12/2023)

INTERNAT			
Etudiants	775.76 €	Lycéens	652.59 €
Etudiants Boursiers/ARS*	753.16 €	Lycéens Boursiers/ARS*	633.54 €
DEMI-PENSION			
	5 repas/semaine	4 repas/semaine	3 repas/semaine
Lycéens	264.49 €	225.34 €	173.87 €
Lycéens Boursiers/ARS*	256.96 €	218.62 €	168.90 €
EXTERNE			
4,20€ /repas			

*Tarifs Boursiers/ARS : sur justificatif (notification Bourses ou attestation CAF pour l'ARS)

Les paiements sont reçus au service intendance ou envoyés par courrier :

- **Par chèque bancaire** établi à l'ordre du Lycée Victor Hugo Carpentras, (avec le NOM, Prénom et classe de votre enfant derrière le chèque) que vous pouvez aussi envoyer à l'adresse :
Lycées Victor HUGO - 139 Avenue Victor HUGO - BP 70273 - 84208 CARPENTRAS CEDEX
- **En espèces**
- **En ligne par carte bancaire**, sur le site : <http://www.lyc-hugo-carpentras.ac-aix-marseille.fr/>, onglet *Téléservices*, rubrique *'Paiement en ligne de la demi-pension'*, avec les identifiants reçus en début d'année scolaire
- **Par virement bancaire** grâce aux informations bancaires ci-dessous :

LYCEE VICTOR HUGO
IBAN FR76 1007 1840 0000 0010 0258 221 – BIC : TRPUFRP1

- **Par prélèvement automatique mensuel** (renseignements à l'intendance)

Changement possible de jours ou de régime jusqu'au 14 septembre 2023.

Le Proviseur
C. MAGGENGO

✂-----
Coupon à joindre au règlement en cas de changement de régime **1er trimestre 2023-2024**

Nom : _____ Prénom : _____ Classe : _____

- Internat :
- Demi-pensionnaire : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Nb: Les jours sont fixes et définitifs pour le trimestre complet (passés la 1^e quinzaine du trimestre).

- Externe, avance repas :

Moyen de paiement : Boursier (à prendre sur les bourses SAUF BTS) : Chèque

Prélèvement automatique : Virement bancaire : Carte Bancaire en Ligne :

Montant à régler : _____ €



ELEVE

Année Scolaire

NOM :

PRENOM :

Date entrée dans l'établissement:

	Externe
	DP
	Interne

Lycée Polyvalent
Lycée des métiers

Victor Hugo

139 Av. Victor Hugo

BP 70273

84208 CARPENTRAS Cedex

CADRE RESERVE AUX ELEVES S'INCRIVANT AU LYCEE PROFESSIONNEL:

DIVISION :

Pour le CAP, pointure de chaussures :

Pour le CAP, Taille de blouse :

LVA:

LVB :

CADRE RESERVE AUX ELEVES S'INCRIVANT AU LYCEE GENERAL & TECHNOLOGIQUE:

DIVISION:

LANGUE LVA :

LANGUE LVB:

CLASSE EURO :

CHOIX D'OPTIONS :

BOURSIER :

- Les élèves boursiers doivent déposer la réponse de la Direction Académique au secrétariat élève du lycée dès la rentrée
- Prière d'informer l'Intendance en cas de changement de compte bancaire

IDENTITE de L'ELEVE

DATE D'ENTREE :

 ELEVE

@ ELEVE

NOM:

PRENOM :

Né(e):

à:

Dépt :

Pays de naissance :

Nationalité :

Sexe :

Adresse de l'Elève:

DOUBLEMENT :

TRANSPORT :

REGIME:

ELEVE:

Personne à Prévenir en Priorité:

SCOLARITE 2022- 2023

NOM ETABLISSEMENT :

COMMUNE :

CODE POSTAL :

ACADEMIE :

ETABLISSEMENT :

CLASSE ou FORMATION:

Si autre, préciser:

LVA :

LVB:

OPTION(S) FACULTATIVE(S):

RESPONSABLE PREFERENTIEL

NOM :

PRENOM :

(suivi du nom de jeune fille éventuellement)

LIEN DE PARENTE :

ADRESSE :

COMMUNE :

CODE POSTAL :

PAYS :



Domicile



Travail



Portable

@ Courriel :

Autorisation envoi SMS :

Situation Emploi :

Profession :

Situation Familiale :

Nombre enfants à charge au Lycée :

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves :

RESPONSABLE LEGAL 2

NOM : PRENOM :
(suivi du nom de jeune fille éventuellement)

LIEN DE PARENTE :

ADRESSE :

COMMUNE :

CODE POSTAL :

PAYS :



Domicile



Travail



Portable

@ Courriel :

Autorisation envoi SMS :

Situation Emploi :

Profession :

Situation Familiale :

Nombre enfants à charge au Lycée :

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves :

RESPONSABLE FINANCIER (si différent des responsables légaux)

NOM : PRENOM :
(suivi du nom de jeune fille éventuellement)

LIEN DE PARENTE :

ADRESSE :

COMMUNE :

CODE POSTAL :

PAYS :



Domicile



Travail



Portable

@ Courriel :

Autorisation envoi SMS :

AUTRE PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM : PRENOM :
(suivi du nom de jeune fille éventuellement)

LIEN DE PARENTE :



Domicile



Travail



Portable

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

N° sécurité sociale :

N° de :

Centre de sécurité sociale :

Assurance scolaire / ou responsabilité civile – **OBLIGATOIRE** –

Nom et adresse de la compagnie :

AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné-e- M., Mme

parent ou tuteur de l'élève,

l'autorise à être photographié pour la photo de classe :

l'autorise à accéder aux données informatiques proposées par la Région (ATRIUM):

SIGNATURES

DATE :

PERE

MERE

AUTRE RESPONSABLE LEGAL

ELEVE

L'inscription au lycée vaut acceptation de l'emploi du temps, du règlement intérieur et de ses annexes (charte informatique, règlement de la demi-pension et de l'internat).